

Procès-verbal du Conseil municipal du

Lundi 23 juin 2025

Par suite d'une convocation en date du mardi 17 juin 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune se sont réunis dans la salle du Conseil, à 18h 30, sous la présidence de Madame Micheline REGHENAS, Maire de la commune.

Présents (8) : Micheline REGHENAS, Michel LABRO, Bernard PERRET, Timothée SCHWOB, Philippe THEROND, Claude MAGNIN- FEYSOT, Martine CHANTOIS, Morgane ROBERT

Absents (4) : Eric NEVEU, Juliette CHEVALLIER, Pauline BRUNEL, Augustine GILLARD

Représenté (1) : Gaël VERNEDE (représenté par Philippe THEROND)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, soit 8 présents sur 13, et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 18H30 par Madame Micheline REGHENAS, Maire. Monsieur Michel LABRO est désigné secrétaire en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal du 7 avril 2025 est validé.

ORDRE DU JOUR

1/ Délibération portant création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal

Madame la Maire explique que ces deux premières délibérations sont liées puisqu'il s'agit en fait de l'avancement en grade d'un agent de notre collectivité, M. Daniel RODRIGUEZ, et des répercussions administratives de cet avancement.

M. RODRIGUEZ étant habilité à occuper désormais le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, le conseil municipal est à la fois invité à créer le poste correspondant à cet emploi (délibération n° 1) et à supprimer celui d'agent de maîtrise territorial occupé jusque-là par M. RODRIGUEZ (délibération n° 2).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2/ Délibération portant suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise.

Cf. ci-dessus

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

3/ Délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association Etre-là ASP Gard

Il s'agit d'une association ayant trait au développement des soins palliatifs que nous avons déjà subventionnée en 2024. Madame la maire précise que, l'an passé, les bénévoles de cette association sont intervenus 2080 heures auprès de 852 malades et de leurs proches dans les différents établissements hospitaliers, maisons de retraites, EHPAD et domiciles du département. Elle suggère que, comme en 2024, on accorde une subvention de 150 euros à cette association

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4/ Délibération autorisant le classement dans le domaine public de l'emplacement réservé n°6

Madame la maire rappelle qu'il s'agit d'un terrain situé sur la route de Baron, en face de la cave coopérative, dont il a déjà été question à plusieurs reprises. Cette parcelle, totalement inoccupée jusque-là, pourrait en effet s'avérer utile pour la commune qui avait accueilli très favorablement le projet du département de lui céder ce terrain. Pour la bonne règle, elle invite donc le conseil à accepter le classement dans le domaine communal de cet emplacement, à charge pour le département d'accepter ce classement par une autre délibération, la cession se faisant ainsi de délibération à délibération

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ Délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2 ème classe

Madame la maire explique que Madame Laure BOIT, secrétaire de mairie été admise à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2 ème classe. Afin de tenir compte de l'avancement en grade de Mme BOIT, elle propose donc au conseil municipal de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2 ème classe à compter du 23 juin 2025

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

6/ Délibération relative aux modifications des statuts du SMEG

Le champ d'intervention du Syndicat mixte d'électricité du Gard évoluant régulièrement, le conseil syndical du SMEG a décidé le 20 mai dernier de modifier ses statuts et de changer parallèlement la dénomination du syndicat afin communes sur n de lui donner une plus grande visibilité. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Energie GARD-SMEG. Le conseil municipal est donc invité à valider ces modifications.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

7/ Délibération pour l'adhésion au Service de Secrétaire Général(e) de Mairie Itinérant(e) du Centre de Gestion du Gard

Le CDG met à la disposition des communes les services d'une secrétaire susceptible de pallier aux absences ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, chaque intervention faisant l'objet d'une tarification à la journée, à la demi-journée ou à l'heure. Considérant que l'absence d'une secrétaire dans une collectivité est susceptible de compromettre la continuité du service public, il est proposé d'adhérer à ce service

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

8/ Délibération pour l'adhésion au Service d'affectation temporaire du Centre de Gestion du Gard

Madame la maire explique que le Centre de gestion du Gard peut mettre des agents à disposition des communes pour remplacer des agents communaux momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires ou saisonnières. Il est à noter que l'adhésion à ce service n'entraîne pas d'engagement financier tant que l'on n'a pas sollicité la mise à disposition d'un tel agent. Considérant que cette adhésion permet en revanche d'avoir recours à ce service dans les plus brefs délais, le conseil municipal est invité à valider cette proposition.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

9/ Délibération pour l'adhésion à l'association pour la création d'un PNR des Garrigues Gardoises

Monsieur Michel LABRO rappelle que, le 30 mars 2023, le conseil municipal avait déjà voté, comme la majorité des communes de l'Uzège, en faveur de l'adhésion à l'association de préfiguration du parc naturel régional. 42 communes sur 72, dans l'ensemble du périmètre retenu, avaient d'ailleurs décidé d'intégrer cette association. Malheureusement, le refus du conseil municipal d'Uzès et la décision de la Région de conserver une position d'attente ont donné le

sentiment que ce dossier faisait du sur place. M. LABRO invite donc le conseil municipal à se joindre à l'initiative des communes qui se sont réunis le vendredi 6 juin à Pouzilhac pour entériner la mise en place de l'association de création du Parc naturel régional des garrigues gardoises (tel serait en effet le nouveau nom du PNR) à charge pour ces communes d'inviter le conseil régional et le conseil départemental à les rejoindre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

10 /Divers

Fin de la séance à 19h 15

Michel LABRO, Secrétaire de séance



Micheline REGHENAS, Maire

